

3. LETTRE AU PREFET

Monsieur le Préfet
Préfecture du Finistère
42 Boulevard Duplex, CS16033,
29 320 QUIMPER

Guipavas, le 05/07/2023

Objet : Carrière de Kernevez Bras, commune de PLOUNEVEZ LOCRIST (29)
Dossier de demande d'autorisation environnementale

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, M Louis Paul LAGADEC, agissant en qualité de Président de la société Carrières Lagadec, dont le siège social est situé au 180, rue de Kerervem 29490 GUIPAVAS,

Ai l'honneur de solliciter pour la carrière Kernevez Bras, commune de PLOUNEVEZ LOCRIST (29) :

- le renouvellement de l'autorisation pour 30 années,
- le maintien de l'autorisation d'accueil de matériaux inertes extérieurs,
- la possibilité de recyclage de matériaux inertes extérieurs par concassage criblage.

Cette demande d'autorisation environnementale est établie :

- au titre des rubriques relatives à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 2510-1 (autorisation), 2515-1 (enregistrement) et 2517-2 (déclaration),
- au titre de la rubrique IOTA 2.1.5.0 (déclaration), 3.2.3.0 (déclaration).

S'agissant d'une demande d'autorisation environnementale, vous trouverez ci-joint un dossier de demande établi conformément aux dispositions des articles R.181 et suivants – Livre Ier - Titre VIII de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, pris en application des articles L.181-1 et suivants – Livre Ier - Titre VIII de la partie législative du Code de l'Environnement.

Compte tenu de l'emprise de l'exploitation, nous sollicitons également l'autorisation de porter l'échelle du plan d'ensemble réglementaire joint à la demande au 1/1000 (cette requête est faite en application de l'article D181-15-2-9°).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

M Louis Paul LAGADEC,
Président

